

COMMUNE DE VIVARIO

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 30 décembre 2021, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur Frédéric BAUER, demeurant à LUCCIANA.
Né à BASTIA le 24 janvier 1980 ;

Monsieur André BAUER, demeurant à BASTIA.
Né à BELLEY le 6 décembre 1977 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédé tant directement que du chef de leurs auteurs, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A VIVARIO (Haute-Corse)

I) Une parcelle de terre, cadastrée section B N°282 lieudit San Pedro pour 47 a 50 ca ;

II) Dans un ensemble immobilier, édifié sur deux étages sur rez-de-chaussée avec grenier au-dessus, cadastré section B N°745 lieudit Le Village pour 01 a 65 ca.
Les lots numéros 3, soit tout le deuxième étage disposant de son propre accès ;
Et 4, un grenier formant tout le niveau au-dessus du deuxième étage ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Paul CUTTOLI